

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4574

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Déclassement, du domaine public communautaire de voirie, d'une partie du chemin de la Teyssonnière**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet urbain global de la ville nouvelle de Rillieux la Pape élaboré par le grand projet de ville sur le quartier des Semailles, prévoit la construction, par l'Opac de l'Ain, de trois petits immeubles destinés à restituer sur le site une partie des logements devant être détruits à proximité (barre des Nations).

Les espaces publics attenants seront reconfigurés par la Communauté urbaine.

Pour permettre la réalisation de ces immeubles, il convient de procéder au déclassement d'une partie du chemin de la Teyssonnière et des espaces publics sur lesquels seront implantés les bâtiments.

L'ensemble des services communautaires est favorable au déclassement de deux surfaces, respectivement de 328 et 1 530 mètres carrés.

La réalisation du projet implique le dévoiement de certains réseaux et leur remplacement, dans le cadre du réaménagement du quartier.

La dépense correspondante, évaluée à 920 000 € TTC, sera prise en charge par la Communauté urbaine (délibération du conseil de Communauté en date du 2 mai 2006).

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 25 avril 2006, un arrêté de monsieur le président, en date du 3 mai 2006, a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 5 au 19 juin 2006 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie du chemin de la Teyssonnière à Rillieux la Pape.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de l'Opac de l'Ain.

4° - La dépense de 920 000 €, à engager pour cette opération, sera prélevée sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération 958 - Rillieux la Pape - grand projet de ville Teyssonnière Semailles.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,